

PROCEDURES DE RATIFICATION DE LA CONSTITUTION EUROPEENNE

(Barcelone, 11 02 05)

Procédures de ratification par les Etats membres du Traité établissant une Constitution pour l'Europe

La signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe, le 29 octobre à Rome, a formellement clos la conférence intergouvernementale et ouvert la phase de ratification par les vingt-cinq Etats membres de l'Union, pour une entrée en vigueur le 1er novembre 2006 sous réserve d'une ratification unanime.

A ce stade, Quelques Etats membres n'ont pas encore arrêté le calendrier de leur ratification :

Estonie : la ratification empruntera la voie parlementaire, obligatoire aux termes de la Constitution estonienne.

Grèce : la ratification empruntera la voie parlementaire.

En Irlande, le référendum est obligatoire. Sa date, prévue en 2005, doit encore être précisée.

Suite à la convocation d'élections législatives au Portugal, la consultation initialement prévue le 10 avril 2005 a été reportée.

Au total, compte-tenu des éléments disponibles, le calendrier se présente comme suit :

pays
procédure
observations

Lituanie

Ratification parlementaire, achevée le 11 novembre 2004

Le Parlement lituanien a ratifié le traité constitutionnel à une très forte majorité, par 84 voix pour, 4 contre et 3 abstentions (sur 141 membres, dont 105 étaient présents).

Hongrie

Ratification parlementaire, achevée le 20 décembre 2004.

Le Parlement hongrois a ratifié le traité à une forte majorité (304 pour, 9 contre, 8 abstentions).

Italie

Ratification parlementaire

Examen parlementaire engagé le 4 novembre. Approbation par la Chambre le 25 janvier.

Slovénie

Ratification parlementaire, achevée le 1er février.

Le Parlement slovène a ratifié le traité à une forte majorité (79 voix pour, 4 contre ; 7 députés ne prenant pas part au vote).

Espagne

Référendum consultatif et ratification parlementaire

Consultation le 20 février
2005

Lettonie

Ratification parlementaire

Examen engagé le 13 décembre.

Chypre

ratification parlementaire

Souhait d'un vote définitif
d'ici mars 2005

Malte

Ratification parlementaire

Allemagne

Ratification parlementaire

Le projet de loi de ratification a été soumis au Parlement en novembre : le vote devrait être acquis dans un délai de six mois, soit vers le mois de mai 2005.

Belgique

Ratification parlementaire

La procédure devrait être achevée d'ici mai 2005. Le projet d'un référendum consultatif a été abandonné.

Slovaquie

Ratification parlementaire.

Examen engagé le 10 novembre au parlement. L'adoption est attendue en mai 2005.

Pays-Bas

Ratification parlementaire avec référendum consultatif préalable

La procédure devrait être menée à bien en mai ou juin 2005. La date précise du référendum doit être proposée par une commission référendaire indépendante.

Autriche

Ratification parlementaire, d'ici juin 2005

Une loi constitutionnelle devra préciser in fine la procédure retenue.

Luxembourg

Ratification parlementaire avec référendum consultatif préalable

La consultation se tiendra le 10 juillet 2005.

Pologne

Le PR et le PM se sont prononcés pour une ratification par référendum. Le choix appartient formellement à la Diète.

S'il est confirmé, le référendum pourrait se tenir en même temps que l'élection présidentielle prévue à l'automne 2005 (probablement en octobre), ou éventuellement en mai 2005 en même temps que les législatives.

Suède

Ratification parlementaire

La procédure devrait aboutir à l'automne 2005 pour ne pas interférer avec les législatives de 2006.

Finlande

Ratification parlementaire

Le vote de ratification au Parlement devrait intervenir début 2006, juste avant la Présidence finlandaise de l'Union.

Royaume-Uni

Référendum

prévu au printemps 2006

Danemark

Référendum

après la Présidence et le référendum britanniques, soit aux alentours de l'été 2006.

République tchèque

Référendum

Le cas échéant, en juin 2006 en même temps que les élections législatives.

FEVRIER 2005

www.geopolitis.net